

les amis de l'étang-la-ville

comité de défense et de protection taquorillois

N° 102/NOVEMBRE 2008 - 48 eme

SOMMAIRE

une Belle Histoire pages 1 et 2



LE PLU pages de 3 à 6



RUBRIQUE DE VILLAGE page 7



Ce bulletin a été préparé par:
Louis Chauvin, Pierre Domin, Claude Dremaux, Marielle Papeil-Lalande, Bénédicte Mérouze, Jean Péchinot, Pierre Rifflart, Chantal Righenzi, Didier Schmitz, Janine Thoma, Comité de Défense et de Protection Stagnovillois BP 23 - 78620 LÉTANG-LA-VILLE Tél.: 01 39 58 84 58
E-mail: comite@amis-letanglaville.org

Maquette et mise en pages: INFOGRAPHIE J.TOUTAIN Tél: 01 39 58 34 51

Impression: M.I.M.M. - 01 39 58 73 04

Une belle histoire

LE PEINTRE ET LA HALTE DE L'ÉTANG

Regardez bien ce tableau, il a quelque chose d'original!

Nous savions que notre commune a toujours attiré les artistes:

Vuillard, Roussel ont peint nos paysages, Dallos y avait établi son atelier.

Aujourd'hui elle abrite de nombreux artistes amateurs qui exposent à notre salon annuel, ce sera cette année le

39ème du 29 novembre au 1er décembre.

Mais nous ne savions pas qu'un tableau intitulé:

"L'Etang la Ville: Halte, 1917"

avait atteint aux enchères la somme record de 607208 €, (frais compris!) Lors d'une vente de la collection André Lefèvre le 21 décembre 2007 chez Drouot. La gazette précise qu'avec "la vente de cette collection, la place parisienne a encore prouvé sa capacité à égaler Londres et New-York sur un terrain où la concurrence fait rage, l'art moderne".

Il s'agit d'une gouache et papier collé, dont l'auteur est un artiste français, Henri Laurens (1885 - 1954), comptant parmi les sculpteurs les plus importants du XX ème siècle. La documentation précise que c'est un record mondial pour une oeuvre autre qu'une

sculpture de l'artiste.

Cet évènement mérite tout de même, pour nous stagnovillois, quelques réflexions!

A première vue, s'il n'y avait eu ce collage d'un ticket de train "Halte L'Etang la Ville" qui a donné son nom au tableau, celui-ci n'aurait probablement pas attiré notre attention et réveillé notre mémoire puisqu'il s'agit de la halte du passage à niveau de Mareil, fermée depuis 1937, mais qui devrait être



Maneri Laurenc (1885-1954), L'Étang-le-ville : halte, 1917, gazusche en papier celle, Séra 24 cm. Externation : 20 000,00 000 c.

www.amis-letanglaville.org

UNE BELLE HISTOIRE (suite)

Faisant partie de nombreuses oeuvres contemporaines, ce tableau pourrait sembler quelconque. Au premier coup d'oeil sa composition ne fait pas ressortir de perspectives ni de symétries particulières, les couleurs sont ternes, ou plutôt la couleur puisqu'il s'agit d'un brun plus ou moins foncé et de collage de papier marron.

Visitant une exposition, ce tableau n'aurait peut-être pas attiré notre attention et nous serions passés sans nous arrêter, s'il n'y avait eu au beau milieu, ce petit morceau de carton tout simplement collé : un billet de train, ou un bulletin de bagage, marqué "L'Etang la Ville - Halte".

Et là notre imagination s'éveille! Qu'a voulu exprimer l'artiste? Comment a-t-il procédé?

Nous l'imaginons avoir retrouvé ce billet, avoir l'idée de le disposer sur sa toile en haut, ou sur le côté, ou en bas, rechercher une utilisation parlante, et puis en définitif décider de le coller au centre de la toile. Peut-être ce ticket lui a fait penser à une aventure amoureuse, ou plutôt si nous faisons attention à la date de "1917", il lui a rappelé une arrivée en permission pendant la guerre, ou un retour définitif avec une blessure grave, ce qui expliquerait le choix de cette couleur brune un peu triste

Et, peu à peu, au gré de la pensée et du hasard, le tableau s'est construit autour du billet par touches successives.

C'est là probablement un exemple du cheminement de la construction artistique. Un détail, un objet, ici un billet de train évoquant un souvenir, qui déclenchent toute une suite de tatonnements plus ou moins instinctifs.

Ce sont ces démarches de peintres et de sculpteurs que nous vous proposons de venir découvrir au cours de notre 39 ème "Salon de peinture et d'arts décoratifs" du 29 novembre au 1er décembre à l'Espace Auberderie.

ÉDITORIAL

OMBRE ET LUMIERE

C'était le thème de la très belle exposition du photo-club au printemps dernier, mais ce pourrait être aussi une image des évènements de cette année. En effet nos anciens disaient "sicut umbra, fugit vita", comme l'ombre la vie est fugitive. Mais ce temps qui passe impertubablement nous laisse des points de repères, certains positifs dans la lumière, certains négatifs dans l'ombre.

Dans la lumière :

- La réunion à Paris de quarante chefs d'états
- Un palestinien et un israélien à la même table
- La libération d'Ingrid Bétancourt
- les jeux olympiques

Dans l'ombre:

- Le prix du pétrole
- La crise économique et financière
- Un vent de guerre froide, la guerre en Afganistan
- Un homard gonflable géant, en aluminium pendant au plafond du salon de mars au château de Versailles *

Et dans notre commune de L'Etang la Ville, qu'en estil ? A vous de juger et de faire votre partage entre :

- Une élection municipale curieuse à une seule liste
- Une fête de L'Etang éclatante de feux mais sans feu d'artifice
- Une école maternelle en reconstruction

- Un projet de Tram-Train sur la grande ceinture
- Une nouvelle maison des associations et ce que nous attendons tous, que certains appréhendent, un nouveau plan d'urbanisme qui vient d'être soumis à enquête publique et pour lequel le rapport du commissaire enquêteur vient d'être publié.

Nous ne pouvons rester à l'écart de l'évolution de la société: migration des campagnes vers les villes, attraction des citadins pour la campagne, reflux des centres villes engorgés et aux coûts élevés vers des périphéries de plus en plus lointaines, déficit de logements, ... Nous savons aussi que les politiques traduisent leurs intentions pour maîtriser cette situation, par des modifications du code de l'urbanisme auxquelles nous devons nous plier.

Et nous y voilà!

Notre plan doit d'une part, c'est le côté lumière, sauvegarder ce que nous sommes venus chercher à L'Etang et que nous avons tous défendu avec vigueur, et de l'autre, c'est le côté ombre, faire les concessions nécessaires pour avoir le blanc-seing de l'Administration.

Notre souhait à tous, c'est que la lumière l'emporte nettement sur l'ombre.

Le Président Louis Chauvin

* Exposition de Jeff Koons du 10 Septembre au 14 Décembre au château de Versailles

PLAN D'URBANISME (PLU)

1 - LE PROJET

Le projet de PLU, voté par le conseil municipal, a été mis en consultation pendant trois mois auprès d'organismes extérieurs, communes voisines et diverses administrations.

L'enquête publique nous a permis de revoir l'ensemble du projet et de prendre connaissance des commentaires de ces organismes, avant d'exprimer notre propre opinion.

La position officielle de l'administration, exprimée sous la signature de Monsieur le Préfet, était particulièrement attendue. Nous pouvons la résumer en deux points :

- 1 Reconnaissance de la qualité du travail effectué
- 2 Accord de principe sous réserves d'améliorations concernant la faiblesse de densité de constructions et le manque de logements sociaux.

C'est donc clair : monsieur le Préfet nous annonce qu'il est prêt à donner son accord à ce plan à condition d'un respect plus strict de la législation.

Le fait que le Préfet envisage de donner son accord était une excellente nouvelle, sachant que maintenant tout va se jouer avec le rapport du commissaire enquêteur.

Dès le début nous avons tenu à participer avec nos moyens, plutôt que d'attendre les présentations et de nous contenter d'exprimer des critiques. Pour cela nous avions mis en place des groupes de réflexion et transmis nos synthèses à la municipalité, et la plupart de nos suggestions ont été retenues.

C'est pourquoi nous avons pu écrire l'évaluation suivante dans notre bulletin N° 101 :

Un bon équilibre a été trouvé entre l'objectif principal de maintien de notre cadre de vie et les impératifs de la loi SRU.

Le PLU est de nature à répondre dans son ensemble aux attentes des stagnovillois, malgré la frustration de certains, et il permet à notre village de préparer son avenir.

Il faut maintenant que cet équilibre soit préservé.

2 - L'ENQUETE PUBLIQUE

L'enquête publique a été ouverte du 26 mai au 27 juin 2008 et un commissaire enquêteur nommé par le préfet. Son rôle est primordial, puisque après analyse du dossier et des positions exprimées, il doit rédiger un rapport définissant définitivement les conditions de validité du PLU.

Nous avons rencontré deux fois le commissaire enquêteur.

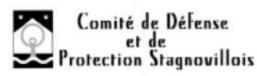
Lors de notre première rencontre avec le Commissaire enquêteur nous avons eu le plaisir de constater que nos bulletins étaient entre ses mains et qu'il était en parfait accord avec notre position.

Néanmoins il a attiré notre attention sur l'importance de l'avis exprimé par Monsieur le Préfet et la nécessité pour la municipalité de répondre aux réserves exprimées.

A ce moment il était important que la population se manifeste dans l'enquête publique pour exprimer deux opinions a priori contradictoires :

- une volonté très ferme de voir respecter la nature du village et son histoire.
 - mais une compréhension aux efforts demandés

C'est pourquoi nous avons diffusé à tous nos adhérents la lettre que nous reproduisons ci-dessous:



LES AMIS DE L'ÉTANG-LA-VILLE

PLAN LOCAL D'URBANISME

ENQUETE PUBLIQUE DU 26 MAI AU 27 JUIN 2008

Chers Adherents,

Nous avons tous reçu la lettre de la Mairie du 16 mai concernant l'ouverture de l'enquête publique sur le PLU (Plan Local d'Urbanisme). Cette lettre résume les points essentiels du sujet et indique les modalités pratiques de l'enquête.

Ayant contribué activement à l'élaboration de ce dossier par l'apport de recommandations pour la plupart toutes retenues, nous attirons votre attention sur quelques <u>réserves qui</u> <u>nous interpellent</u> à la lecture des "observations des personnes publiques associées" (Préfet, administration, ...). Elles portent principalement sur deux sujets :

la densification jugée trop faible les logements sociaux insuffisants

Devant cette situation, nous devons tous ensemble <u>nous mobiliser et nous</u> <u>exprimer</u> dans cette enquête, pour réaffirmer nos objectifs, tout en acceptant des concessions mineures :

- Limiter la population à 5000 habitants pour des raisons de structure
- Maintenir l'aspect village (architecture des maisons, jardins arborés)
- Construire des logements sociaux tout en maîtrisant leur réalisation (nombre, intégration).
- Confirmer l'importance des surfaces minimales, tout en acceptant dans les zones UH une réduction de 2500 MP à, par exemple, 1500 MP.
- Exiger une réglementation très stricte (caractéristiques, distances, hauteurs)

L'accord sur ce PLU sera LE VOTRE et celui de tous les habitants.

MAI 2008 Les Administrateurs

PLAN D'URBANISME (PLU)

Nous avons rencontré une seconde fois le commissaire enquêteur à la fin de l'enquête publique et nous lui avons officiellement remis une lettre confirmant et complétant officiellement notre position : les caractéristiques géographiques de la commune, les limites de ses services publics, sa population, et le bon équilibre trouvé entre l'objectif principal de maintien du caractère de notre village et le respect des impératifs légaux.

Nous terminions en affirmant qu' aller au delà de cet équilibre, en permettant une augmentation de population au delà d'un niveau voisin de 5000 habitants, aurait des conséquences graves pour la commune et justifierait les inquiétudes exprimées.

Vous trouverez ci-dessous la reproduction de cette lettre

COMITE DE DEFENSE ET PROTECTION STAGNOVILLOIS ENQUETE PUBLIQUE - PLU de la commune de L'ETANG-LA-VILLE -NOS OBSERVATIONS

Au cours de l'enquête publique, nous avons pris connaissance des réserves émises par Monsieur le Préfet, portant sur une trop faible densification de la commune et sur le nombre de logements sociaux insuffisant. Beaucoup de nos concitoyens se sont exprimés en manifestant leurs inquiétudes devant un risque de grandes transformations de leur village. Si le rôle de notre comité de "Défense et de Protection" est de les comprendre et de veiller à la cohérence du Plan d'Urbanisme, nous entendons le faire avec réalisme et pragmatisme. C'est pourquoi il nous paraît important de rappeler les principales caractéristiques de L'Etang-la-Ville, afin de bien mettre en perspective les éléments constitutifs du plan :

La géographie : sur trois côtés la commune de L'Etang-la-Ville est enserrée et dominée par la forêt de Marly qui empêche tout élargissement de la surface bâtie. Elle s'est développée dans trois vallons convergents vers le centre de la commune en s'abaissant de 160 à 90 mètres d'altitude. Aussi, la majorité des terrains est en pente, pente souvent très forte. Afin de permettre l'absorption des eaux pluviales et de garder une harmonie d'urbanisme, il est indispensable de limiter le recouvrement des surfaces en pente par du béton.

Pour ce faire, la seule solution est de déterminer pour ces zones, une surface minimale et des règles de construction impliquant des hauteurs maximales. La superficie de 1000 m² retenue dans les zones UG paraît raisonnable. En ce qui concerne les pentes orientées N/O (zones UH), une surface minimale plus importante (par exemple 1500 m² au lieu de 2500 m²) serait justifiée par le fait que ces zones, isolées et de nature campagnarde, présentent des caractéristiques paysagères de transition avec la forêt voisine.

Les infrastructures de la commune (écoles, poste, voirie, réseau d'assainissement des eaux déjà à la limite de la saturation) ne sont pas adaptées à une augmentation notable de la population. Certains aménagements se révèlent impossibles pour des raisons d'enclavement et de disponibilité foncière (les écoles), d'autres entraîneraient des coûts considérables (en particulier pour la voirie et le réseau d'assainissement des eaux) hors de portée d'une commune telle que L'Etang- la- Ville dont les ressources professionnelles sont limitées.

La population: toutes ces considérations, géographie des lieux et infrastructures, font apparaître qu'une augmentation de la population stagnovilloise supérieure à 10% ne paraît pas raisonnable. De plus, l'occupation des sols a atteint un niveau important, la commune étant construite à 95%, et la réserve foncière restera très faible. Cela a pour conséquence de rendre irréaliste l'application stricte de la loi (20 % de logements sociaux), même si la commune accordait la priorité à ce type de logements, comme nous le suggérons.

Les quelques zones identifiables qui pourraient être rendues disponibles ainsi que l'abandon des 2500 m², devraient permettre progressivement la construction de quelques petits ensembles collectifs dispersés dans la commune, adaptés aux infrastructures et bien intégrés dans leur environnement, ce qui représente un effort important au vu des éléments décrits précédemment.

L'ensemble de ces observations et l'histoire du village ont été largement développés dans les bulletins de l'association (notamment N° 100 et 101 qui vous ont été remis). Ils permettent de partager une vision globale de L'Etang-la-Ville avec son histoire.

En Conclusion, nous pensons qu'un bon équilibre a été trouvé entre les impératifs légaux et l'objectif principal de maintien du caractère de notre village. Aller au-delà de cet équilibre, en permettant une augmentation de population au-delà d'un niveau voisin de 5000 habitants, aurait des conséquences graves pour la commune et justifierait les inquiétudes exprimées.

L'Etang-la-Ville, le vendredi 27 juin 2008 Les Administrateurs du Comité de Défense et Protection Stagnovillois

PLAN D'URBANISME (suite)

3-LE RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Ce rapport, maintenant officiel, est très complet et bien structuré. Dans sa conclusion le commissaire enquêteur estime que : "le projet de PLU de L'Etang la Ville constitue un bon compromis entre les exigences de la loi SRU et la nécessaire prise en compte, par la municipalité, des contraintes de respect des qualités paysagères et patrimoniales remarquables de la commune, ainsi que de l'attachement très fort - et parfois excessif - des habitants de la commune à la sauvegarde de leur cadre de vie." Et le commissaire donne son accord assorti de réserves et recommandations que nous allons examiner.

3 - 1 La préparation de l'enquête -

Dans cette partie de son rapport le commissaire décrit l'organisation de son travail, après sa désignation par le tribunal administratif le 21 avril dernier. Après une première réunion avec Monsieur le Maire, il a tenu à faire une visite d'ensemble de la commune. Par la suite, il a eu d'autres entretiens avec des responsables et n'a pas hésité à revenir sur le terrain chaque fois que nécessaire.

Par ailleurs, il a eu connaissance des bulletins de notre association dont il a reconnu "notre attitude constructive et notre esprit critique qui ont contribué à faire valoir les points de vue de la population, très attachée à la sauvegarde des qualités paysagères, urbanistiques et environnementales de la commune."

L'investissement du commissaire dans cette préparation a eu pour conséquence une très bonne compréhension de la situation et des problèmes de la commune, puisqu'il écrit :

"... Cette situation exceptionnelle confère à la commune des qualités paysagères et environnementales tout à fait remarquables. Elles offrent un cadre de vie et procurent un sentiment de bien-être urbain - très rare en région parisienne - auxquels les habitants de la commune sont très attachés. Leur sauvegarde représente un enjeu important ainsi qu'un défi difficile à relever au regard de l'évolution urbanistique qu'implique la prise en compte des lois solidarité et renouvellement urbain, et urbanisme et habitat, ainsi que des textes réglementaires supra-communaux qui s'imposent à la commune."

3 - 2 Les réponses aux préoccupations-

Au cours du déroulement de l'enquête, le commissaire va montrer une très grande écoute de la population. Dans son rapport, pour chaque observation formulée par les habitants de la commune ou par l'administration, il fait ressortir clairement son avis.

Observation générale -

Dans sa lettre, Monsieur le Préfet rappelle fermement la commune à ses obligations liées à la loi SRU. Dans son commentaire, le commissaire enquêteur admet pour des communes comme la nôtre, la difficulté d'appliquer la loi SRU : manque de réserves foncières - patrimoine paysager, urbanistique et architectural remarquable.

Il note que "c'est davantage l'esprit de la loi que sa lettre qu'il convient de respecter" et que "la commune de L'Etang la Ville témoigne d'une incontestable bonne volonté dans la recherche de solutions concrètes mais réalistes, face à des réserves foncières quasi inexistantes et à une population très attachée à la sauvegarde de son cadre de vie".

D'où son évaluation générale :

En conséquence la commune ne peut pas densifier à l'excès dans le site exceptionnel qu'elle occupe sur les coteaux d'un vallon creusé en limite de la forêt de Marly.

En contrepartie, il demande que la commune n'écarte aucune des possibilités que lui offre la réglementation.

Il exprime son accord avec notre appréciation considérant que "le projet de PLU est un bon équilibre entre ce qui est souhaité pour la commune et les obligations légales".

Le PLU versus POS:

Pour répondre à de nombreuses questions sur la nécessité de mettre en oeuvre le PLU, le commissaire précise que " la nature des amendements qu'il aurait fallu faire subir au POS pour atteindre les objectifs de toilettage, développement de la commune, prises en compte des lois SRU et urbanisme/habitat, ne permettait pas de recourir à une simple procédure de révision simplifiée du POS".

La réglementation :

Le rapport confirme :

- La définition des zones à surfaces limitées à 1000
 M² en UGb et UGd
- La justification d'une zone à surface limitée à 1500 M² au lieu de 2500 en UH
- Le maintien d'une limite de hauteur entre le sol et l'égout du toit à 5/6 mètres, contrairement à la demande de suppression par l'administration.

La population:

rappelant que l'objectif du PLU n'est pas de limiter le niveau de population à 5000 habitants, le commissaire admet que le risque existe que ce seuil soit dépassé, compte tenu de la pression immobilière en Ile de France.

Les surfaces boisées :

Le commissaire confirme, à la demande de la DDEA, la conversion des zones TC non contiguës à la forêt en "Espaces paysagers remarquables à protéger", ce qui les met directement sous le contrôle de la commune.

Les logements sociaux :

Le projet de PLU avait identifié plusieurs secteurs pouvant recevoir des logements sociaux, avec une préoccupation de dissémination et d'intégration à l'environnement. Après avoir recueilli les observations des riverains de ces secteurs et s'être rendu sur place, le commissaire a émis les recommandations suivantes :

- Les Closeaux : Ce secteur boisé devrait être maintenu en "Espace boisé classé" du fait de sa proximité avec la forêt et d'une grande partie inutilisable.

Il ne pourrait donc pas être affecté à la construction de logements sociaux.

PLAN D'URBANISME (suite)

- Les Brosses: Le terrain présenté dans un premier temps possible pour installer des logements sociaux a été par la suite réaffecté à un programme d'activités et classé UEa dans le projet soumis à l'enquête. Le commissaire, après avoir visité cette zone, recommande qu'elle fasse à nouveau "l'objet d'une étude de faisabilité en matière d'habitat social en combinaison avec un secteur d'activités ".
- Les Sablons: Le rapport entérine le projet d'urbanisation de 8000 M² possibles, estimé "tout à fait raisonnable et compatible avec son environnement".
- Le Cher Arpent : Le transfert de l'espace TC du POS en "espace boisé classé" n'est pas possible en raison de la demande de la DDEA de ne conserver sous cette appellation que les surfaces contiguës à la forêt.

Mais le commissaire demande qu'un éventuel projet d'aménagement soit conçu en satisfaisant à des contraintes :

- de transition paysagère avec l'existant
- de sauvegarde des espèces (salamandres tâchetées) et de l'allée couverte
- de participation à la mise en place d'une trame verte en coordination avec Mareil (futur collège)
- du maintien d'un nombre maximum d'arbres et massifs végétaux.

3 - 3 La position des Amis de L'Etang -

Si notre association souscrit dans l'ensemble aux conclusions du commissaire enquêteur, elles appellent de notre part les commentaires suivants :

Observations générales :

- Pour l'application de la loi SRU, le commissaire souligne l'importance de "l'esprit de la loi", plutôt que de la forme. De plus, il fait bien ressortir les difficultés de la commune, mais aussi il admet sa bonne volonté. En contrepartie, il recommande que la commune n'écarte aucune possibilité de réalisation de logements sociaux. De façon à rester dans cette hypothèse de bonne compréhension du commissaire, nous pensons que cette recommandation est très importante et doit être bien prise en compte dans son principe.

La réglementation :

- La diminution de 2500 à 1500 M² pour le secteur UH correspond à notre suggestion, exprimée par lettre au commissaire. Elle permet de confirmer les caractéristiques paysagères de cette zone.
- L'administration (lettre du Préfet) avait demandé la suppression de la limite de 4 mètres entre le sol naturel et l'égout du toit, ce qui aurait eu des conséquences catastrophiques. Le commissaire autorise une limite de 5 à 6 mètres suivant les secteurs. Nous avons demandé l'adoption générale d'une limite de 5 mètres pour l'ensemble des secteurs UG et UH.

La population:

 Nous savons fort bien qu'aucune règle ne peut limiter la population d'une commune à un niveau donné. Mais nous demandions que le chiffre de 5000 habitants serve de repère.
 A ce sujet, nous regrettons que le commissaire n'ait pas assez insisté sur les conséquences d'une trop forte augmentation de la population, sur les infrastructures et la voirie.

Les zones boisées :

- Les anciennes zones TC étaient sous le contrôle lointain et absent de la DDEA. Revues et élargies, reclassées en "zones paysagères protégées", elles sont maintenant placées sous le contrôle de la commune. Il s'ensuit que ces espaces devront faire à l'avenir l'objet d'un examen et d'un suivi rigoureux de la part des responsables de l'urbanisme de la commune.

Les logements sociaux :

- Les closeaux : Le maintien en "espace boisé protégé" de ce bois laissé en friche pourrait être l'occasion du lancement d'un programme de réhabilitation de ce bois et de l'ensemble du chemin des Closeaux, tout en conservant leur aspect champêtre. Cette remarque pourrait être généralisée à d'autres chemins (Butte à Durand, Chevaudeau).
- Les Brosses: Dans notre bulletin 101, nous avions regretté que les grandes difficultés d'accès à cette zone empêchent de la retenir pour la construction de logements sociaux. Maintenant que le projet de Tram/Train est sur les rails à échéance 2015, avec une nouvelle halte au passage à niveau de la rue de Mareil, cette recommandation pourrait être retenue à moyen terme.
- les Sablons: Il est difficile de dire d'un côté "il faut identifier les secteurs possibles pour la construction de logements sociaux" et de l'autre ignorer ce secteur proche de la future halte du Tram/Train.
- le Cher Arpent : nous avions évoqué plusieurs fois dans nos bulletins la possibilité de réaliser dans cette zone isolée et abandonnée, un ensemble urbain comportant des logements et une possibilité d'accueil pour personnes agées. Nous approuvons la recommandation du commissaire demandant d'apporter la plus grande attention à son intégration dans l'environnement immédiat et à proximité d'un collège.

Cette zone doit être maintenue en AU (à urbaniser), en attente d'une révision pour un éventuel projet.

CONCLUSION

Il faut mettre au crédit de la municipalité d'avoir mis en place un conseil consultatif réunissant associations et personnes représentatives pour réfléchir à l'élaboration du PLU. C'est au cours de ces réunions, et en transmettant les synthèses de nos groupes de travail, que nous avons pu influer sur ce développement. Par exemple, sur la nécessité de définir des surfaces minimales et sur l'importance du niveau de population.

Maintenant la municipalité dispose avec le PLU et le rapport du commissaire enquêteur, de documents officiels, véritables bibles, qui serviront de base dans les discussions avec l'administration.

Cela exige aussi que nous restions "bons élèves" en faisant preuve de bonne volonté.

LA RUBRIQUE DU VILLAGE

C'est au cours de nos déplacements dans les rues et chemins de la commune que nous avons recueilli ces différentes humeurs concernant de grands évènements comme la fête de l'Étang, ou plus simplement des problèmes de tous les jours. Nous nous en faisons l'écho.

RALLUMEZ LE FEU!

Notre nouveau Conseil Municipal, dans l'euphorie peut-être de son élection dès le premier tour en Mars dernier, a voulu nous remercier: il a donc supprimé le feu d'artifice traditionnel, et

par-là même enlevé tout son panache à la Fête de la Sainte Anne – pardon la Fête de l'ETANG LA VILLE – (version laïque de la précédente). Mais tout de même, c'était la Fête: le ruban de la retraite aux flambeaux menant au stade était constitué de tant de petits enfants qu'on ne pensait pas qu'ils étaient si nombreux et on se demandait d'où il sortaient: simplement de chez eux, avec leurs parents, pour la Fête du village comme tous les ans.

Arrivés au Val des Sources, tous, pendant 20 minutes emplissaient leurs yeux et leurs oreilles du spectacle magnifique de la pyroplastie soutenu par la musique: terminé il n'y a plus rien à voir!

Jusqu'où vont aller nos élus? Espérons en tous cas qu'ils ne tombent pas déjà dans le travers de faire le contraire de ce qui était fait auparavant.

Quelles surprises nous réservent-ils encore ? Au fait et la brocante au village ?

Le budget de fonctionnement de la commune finance essentiellement l'ensemble des services procurés aux stagnovillois: voierie, écoles, entretien du patrimoine, transports etc... Pour une part infime de ce budget on offrait du plaisir, une fois par an, était-ce trop?

Monsieur le Maire, vous qui avez pris tant de bonnes décisions pour l'ETANG -LA-VILLE, vous pouvez aussi prendre celle là : "Rallumez le feu s'il vous plaît".

NOS AMIS LES BETES

Margot, tu as écrit à Monsieur le Maire pour te plaindre d'un grand nombre de crottes de chien que tu retrouves devant chez toi. Si tu veux éviter ce désagrément, peut-être te faudrait-il aller habiter ailleurs!

Dans la plupart des villes, les autorités municipales font comprendre aux propriétaires de chiens qui ne le sauraient pas par eux-mêmes, qu'ils sont responsables de leurs animaux, qu'ils doivent montrer leur bonne éducation et faire preuve de civisme. Pour ce faire, quand ils promènent leur chien, ils doivent se munir d'un sac en plastique et d'une petite pelle pour récupérer

> les excréments que celui-ci aurait pu laisser. Sinon ils sont passibles d'une contravention.

> A L'Etang-la-Ville, c'est toi qui dois te munir d'un sac en plastique et d'une pelle. Tu dois te mettre derrière ta fenêtre, surveiller les personnes qui promènent leur chien. Si ce dernier a envie de faire ses besoins devant chez toi, tu dois te précipiter pour enlever les excréments, sinon c'est toi qui serais passible d'une contravention!



Certains riverains en prennent à leur aise avec le domaine public que représentent les trottoirs. Il y a des endroits où

l'on ne peut circuler qu'incliné à cause de l'emprise des haies pas assez souvent taillées, à moins d'être obligé de descendre sur la voirie!

Nos facteurs pourraient en citer beaucoup.

Et il y a ceux qui oublient leurs poubelles plusieurs jours ou qui déposent leurs déchets verts sur le trottoir bien avant le jour de ramassage. Et la propreté!

Les enfants qui avaient installé le panneau magique près de la mairie avaient raison : "c'est nous qui sommes en premier responsables de la propreté et de la beauté du village".

En définitive il est bon de rappeler que chaque habitant est responsable de la propreté de son trottoir.



BULLETIN D' ADHESION

> Comité de Défense et de Protection Stagnovillois BP 23 L'Étang-la-Ville 78620 Tél.: 01 39 58 84 58 - E-mail: comite@amis-letanglaville.org

Signature:....

SALON DE PEINTURE



ENTREE LIBRE

Nous sommes heureux de vous inviter à ce 39 ème Salon de Peinture et Arts Décoratifs qui se tiendra à l'espace Auberderie (Maison des Associations).

Vous y touverez de nombreux cadeaux pour la fin de l'année (aquarelles, pastels, huiles, sculptures, objets décorés, bijoux, de la porcelaine peinte, de la mosaïque et de la céramique).

Vendredi 28 Novembre 15 à 20 heures Samedi 29 et Dimanche 30 de 10 à 18 heures

Lundi 1er Décembre de 14 à 18 heures

NOUS VOUS ATTENDONS NOMBREUX